

Groupe de travail tripartite chargé d'examiner la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT

► Questionnaire

À la première réunion du Groupe de travail tripartite chargé d'examiner la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT (ci-après le «groupe de travail»), qui s'est tenue le 11 décembre 2020, il a été convenu que les membres du groupe de travail seraient invités à exprimer leurs vues concernant le sens et la portée de la notion de démocratisation de la gouvernance de l'OIT afin d'éclairer les discussions qui auront lieu à la deuxième réunion en janvier 2021 et d'établir un éventuel programme des travaux futurs.

En conséquence, le Bureau a élaboré le questionnaire suivant, en tenant compte du fait que la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail et la résolution qui l'accompagne forment le cadre dans lequel le groupe de travail devrait s'inscrire pour mener à bien sa mission. Le Bureau saurait gré aux membres du groupe de travail de lui communiquer leurs réponses avant le mercredi 6 janvier 2021 à l'adresse suivante: JUR@ilo.org.

1. Estimez-vous que la notion de démocratisation fait référence aux aspirations des États Membres concernant des aspects particuliers du fonctionnement des organes de gouvernance (composition, prise de décisions, droit de vote, organisation des réunions, accès aux réunions, etc.)? Veuillez préciser et donner des exemples concrets.

La question de la démocratisation de l'Organisation ne se limite pas à l'instrument de 1986 qui en précise toutefois le cadre liminaire. L'ensemble des éléments des instruments devront être intégrés au débat du GT. Il s'agit bien lors des travaux du groupe de travail d'aborder le fonctionnement des organes et la composition de ceux-ci qui est parfois directement liée au fait d'être membre du CA. L'objectif principal cité est celui de la composition du conseil d'administration à savoir le nombre de sièges et la fin des sièges non électifs. L'idée d'élargir la composition et en cela de permettre à un plus grand nombre de participer aux réunions ou autres jusqu'à présent réservées aux membres du CA devrait être intégrée à la discussion. On peut retenir par exemple, la participation au CA du Centre de Turin, la présidence du CA ou les modalités de vote par correspondance. Ainsi, l'augmentation du nombre des membres « permanents » ne répondra pas à l'objectif précité. Néanmoins, un élargissement doit aller de pair avec une discussion sur l'organisation des travaux du CA.

2. Estimez-vous que la «démocratisation de la gouvernance tripartite» concerne uniquement le Conseil d'administration du BIT ou qu'elle devrait aussi s'étendre la Conférence internationale du Travail et à d'autres aspects de la gouvernance de l'OIT ?

La démocratisation de la gouvernance tripartite pourrait également permettre d'aborder la question de la représentativité de l'Organisation et le renforcement de ses liens via les mandants avec les acteurs de la « nouvelle » économie numérique et/ ou informelle par exemple.

3. Sur la base de ce qui précède, indiquez quels aspects de la démocratisation – autres que ceux dont traite l'Instrument d'amendement à la Constitution, 1986 – le groupe de travail devrait, selon vous, examiner en priorité.

Les objectifs initiaux de l'instrument devraient rester au centre des débats et le groupe de travail devrait développer les modalités de mise en œuvre..

4. Selon vous, quels principes essentiels devraient guider l'action engagée par l'OIT en vue de démocratiser sa gouvernance?

Mettre en œuvre les éléments clés de l'Instrument 1986.

Assurer une représentativité géographique et du plus grand nombre possible dans les différents organes de l'Organisation et dans les processus décisionnels

Viser une participation équilibrée hommes femmes .

Supprimer les sièges permanents

Examiner les modalités de mise en œuvre des réformes proposées.

5. Avez-vous des propositions concrètes en vue de la deuxième réunion du groupe de travail ou concernant son futur programme de travail?

En vue de la prochaine réunion, il serait souhaitable de pouvoir consulter le compte rendu des travaux préalables à l'adoption de l'instrument « 1986 »

Sur base du questionnaire, les travaux devraient être organisés en fonction des des priorités indiquées